

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 07-01-2022

Date de réception préfecture : 07-01-2022

Extrait du Registre des Délibérations

Caux Seine agglo s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le 14 décembre 2021, en visio-conférence, sous la présidence de Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

Conseil communautaire

Séance du 14 décembre 2021

D.244/12-21

POLE CADRE DE VIE - CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

Tarifs 2022 de l'eau potable et de l'assainissement

Date de convocation : 7 décembre
2021

Date d'affichage : 15-12-2021

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 85

PRESENTS : 68

VOTANTS : 75

Copies :

Membres présents :

M. Gilles AMAT, M. Yan BASTIDA, M. Kamel BELGHACHEM, M. Roger BERGOUIGNOUX, M. François BOMBEREAU, M. Gérard CAPOT, Mme Virginie CAROLO-LUTROT, M. Michel CAVELIER, M. Jacques CHARRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Dominique COUBRAY, Mme Chantal COURCOT, M. Franck DE BELLOY, M. Thierry DEBRAY, Mme Christine DECHAMPS, M. Dominique DELANOS, M. Daniel DELAUNE, M. Yves DELAUNE, M. Frédéric DENIZE, M. Christophe DORE, M. Didier DUBOC, M. Hugues DUFLO, M. Vincent DUHAMEL, Mme Fabienne DUPARC, Mme Chantal DUTOT, M. Didier FERON, Mme Isabelle GERVAIS, Mme Charlie GOUDAL, M. Raphaël GRIEU, Mme Marjorie HALASA, M. Tarek HAMMAN, M. Reynald HAUCHARD, M. Sylvain HAUCHARD, M. Roger HAUCHECORNE, M. Robert HAVART, Mme Linda HOCDE, Mme Joëlle LAVENU, M. Didier LEBRETON, M. Hubert LECARPENTIER, M. Alain LEGRAND, M. Michel LEMERCIER, Mme Nathalie LEMESLE, M. Gérard LENORMAND, M. Xavier LEVEE, M. Lionel LEVER, Mme Marie-Françoise LOISON, Mme Marie-Hélène LONGO, M. David MALANDAIN, M. Jean-François MAYER, M. Moïse MOREIRA, M. Dominique MÉTOT, M. Jean-Marc ORAIN, M. Christian PARIS, M. Didier PERALTA, M. Patrick PESQUET, M. Pierre POISSANT, M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Mme Catherine RACINE, M. Thierry RENIER, M. André RIC, M. Antoine SERVAIN, Mme Annick SEVESTRE, M. Pascal SZALEK, M.

Christophe TETREL, M. Jean-Marc VASSE, M. Olivier VAVASSEUR, M. Bernard VERDIERE

Membres absents excusés :

M. Philippe BEAUFILS, Mme Hélène BRIFFAULT, M. Patrice COLOMBEL, Mme Lysiane DUPLESSIS, M. Gérard HEBERT, Mme Arlette LECACHEUR, M. Joël LEFEBVRE, M. Philippe LEROUX, M. Nicolas MERLIER, M. Dominique MORAND

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian ABRAHAM donne procuration à M. Sylvain HAUCHARD, M. Marc BEAUCHEMIN donne procuration à M. Didier PERALTA, M. Bruno CADIOU donne procuration à M. Lionel LEVER, M. Stéphane CAVELIER donne procuration à M. Jean-Marc VASSE, Mme Muriel FRADET donne procuration à M. Christophe TETREL, M. Jean-François LEMESLE donne procuration à M. Moïse MOREIRA, Mme Maryline MIRANDA TEODORO donne procuration à M. Yves DELAUNE, Mme Emmanuelle PATIN donne procuration à Mme Marie-Hélène LONGO, M. François TRUPTIL donne procuration à M. Thierry RENIER

POLE CADRE DE VIE - CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

Tarifs 2022 de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur Gilles AMAT, Vice-Président de Caux Seine agglo pour les réseaux, expose :

" Caux Seine agglo engage, depuis l'année 2021, une harmonisation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire. Les tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire seront identiques à compter de 2023.

Par ailleurs depuis 2021, Caux Seine agglo a fait le choix d'augmenter son niveau de recette progressivement jusque 2023 pour atteindre 200 000 € HT de recettes annuelles supplémentaires. Cette augmentation est justifiée par la volonté d'augmenter le taux de renouvellement et renforcement des canalisations d'eau potable du territoire.

A compter du 1er janvier 2022, les compétences eau potable et assainissement exercée par le SMEA Caux Central sur les communes de Environville, Cliponville et Terres de Caux (Sainte Marguerite sur Fauville, Saint Pierre Lavis et Bermonville) sont reprises par Caux Seine agglo.

Les tarifs de ce secteur font également l'objet d'une harmonisation tarifaire afin d'arriver à un tarif identique sur l'ensemble du territoire en 2023. Le montant de la redevance SPANC est maintenue sur ces territoire pour l'année 2022 dans la perspective d'une tarification à l'acte en 2023.

Une révision des tarifs ci-dessous a été appliquée sur la base des variations d'index des différents contrats soit :

- 2,28 % pour les tarifs d'eau potable (pourcentage appliqué après harmonisation et augmentation pour renouvellement des conduites),
- 3.00 % pour les tarifs d'assainissement collectif (pourcentage appliqué après harmonisation),
- 1.50 % pour les tarifs d'entretien des installations ANC à l'acte.

I) EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs ci-dessous comprennent les parts de Caux Seine agglo, du délégataire et de l'Agence de l'Eau :

• Communes de : Anquetierville, Arelaune en Seine, Bernières, Beuzeville la Grenier, Beuzvillette, Bolbec, Bolleville, Grandcamp, Gruchet le Valasse, Heurteauville, La Frenaye, Lanquetot, La Trinité du Mont, Lillebonne, Lintot, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude, Mélamare, Mirville, Nointot, Norville, Notre Dame de Bliquetuit, Parc d'Anxtot, Petiville,

Port-Jérôme sur Seine, Raffetot, Rives en Seine, Rouville, Saint Antoine la Forêt, Saint Arnoult, Saint Aubin de Crétot, Saint Eustache la Forêt, Saint Gilles de Crétot, Saint Jean de Folleville, Saint Jean de la Neuville, Saint Maurice d'Etelan, Saint Nicolas de la Haye, Saint Nicolas de la Taille, Tancarville, Trouville-Alliquerville et Vatteville la Rue.

Tarifs 2022 pour les services de l'eau potable (production, traitement et distribution) et de l'assainissement collectif

Tarif 2022		Eau potable		Assainissement collectif	
		Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)
Abonnés domestiques		34.66 €	1,8869 €	52.44 €	2,2068 €
Abonnés non domestiques	Pour une consommation < 500 m3	34.66 €	1,8869 €	52.44 €	2,2068 €
	Pour une consommation comprise entre 500 et 6000 m3	166.34 €	1,9094 €	52.44 €	2,2068 €
	Pour une consommation > 6 000 m3	554.44€	1,9207 €	52.44 €	2,2068 €

Tarif 2022 pour les bornes monétiques de fourniture d'eau potable

Le prix appliqué sera celui en vigueur sur le territoire.

Bornes monétiques de Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon	1,8869 € HT/m3
---	----------------

• Communes de : Alvimare, Cléville, Foucart, Hattenville, Terres de Caux (Bennetot, Fauville en Caux, Ricarville), Trémauville, Yébléron.

Tarifs 2022 pour les services de l'eau potable (production, traitement et distribution) et de l'assainissement collectif

Tarif 2022		Eau potable		Assainissement collectif	
		Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m3)
Abonnés domestiques		36.03 €	2,0207 €	32.91 €	2,6483 €

Abonnés non domestiques	Pour une consommation < 500 m ³	36.03 €	2,0207 €	32.91 €	2,6483 €
	Pour une consommation comprise entre 500 et 6000 m ³	178.31 €	2,0448 €	32.91 €	2,6483 €
	Pour une consommation > 6 000 m ³	594.36 €	2,0569 €	32.91 €	2,6483 €

• **Communes de : Envronville, Cliponville et Terres de Caux (Sainte Marguerite sur Fauville, Saint Pierre Lavis et Bermonville)**

Tarifs 2022 pour les services de l'eau potable (production, traitement et distribution) et de l'assainissement collectif

Tarif 2022		Eau potable		Assainissement collectif	
		Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)
Abonnés domestiques		35.10 €	1.9000 €	42.21 €	2,3349 €
Abonnés non domestiques	Pour une consommation < 500 m ³	35.10 €	1.9000 €	42.21 €	2,3349 €
	Pour une consommation comprise entre 500 et 6000 m ³	100.52 €	1.9111 €	42.21 €	2,3349 €
	Pour une consommation > 6 000 m ³	293.48 €	1.9166 €	42.21 €	2,3349 €

• **Ecart de Métropole Rouen Normandie**

Tarifs 2022 pour les services de l'eau potable (production, traitement et distribution) et de l'assainissement collectif

Tarif 2022		Eau potable		Assainissement collectif	
		Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)
Abonnés domestiques		34.46 €	1,8334 €	42.81 €	2.0508 €

Abonnés non domestiques	Pour une consommation < 500 m ³	34.46 €	1,8334 €	42.81 €	2.0508 €
	Pour une consommation comprise entre 500 et 6000 m ³	165.79 €	1,8552 €	42.81 €	2.0508 €
	Pour une consommation > 6 000 m ³	552.62 €	1,8662 €	42.81 €	2.0508 €

• **Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**

En vertu des modalités d'application prévues dans les délibérations D. 157/06-12 du Conseil communautaire du 26 juin 2012, et D. 25/02-13 du conseil communautaire du 5 février 2013, le montant de la PFAC sera :

- Pour le logement individuel : 1 500 € nets / logement,
- Pour le logement collectif : 1 500 € nets pour le 1er logement, puis 750 € nets par logement supplémentaire,
- Pour la PFAC « assimilés domestiques » : un forfait de 1 500 € nets.

II) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tarifs 2022 - Redevance de fonctionnement du service:

Tout le territoire sauf les communes de :Envronville, Cliponville et Terres de Caux (Sainte Marguerite sur Fauville, Saint Pierre Lavis et Bermonville) :

La redevance de fonctionnement du service « assainissement non collectif »	37,00 € HT /an / installation
--	-------------------------------

Communes de Envronville, Cliponville et Terres de Caux (Sainte Marguerite sur Fauville, Saint Pierre Lavis et Bermonville) :

La redevance de fonctionnement du service « assainissement non collectif »	20,00 € HT /an / installation
--	-------------------------------

Tarifs 2022 pour les contrôles d'assainissement non collectif réalisés dans le cadre d'une vente

Pour un bien immobilier constitué seulement d'un logement, ou immeuble à usage professionnel doté de 15 points d'eau au maximum	87,50 € HT
---	------------

Pour un bien immobilier constitué de plusieurs logements	Pour 2 à 5 logements : 200,00 € HT
	Au-delà de 5 logements : 20,00 € HT/logement
Pour un immeuble commercial doté d'au moins 16 points d'eau	200,00 € HT

Tarifs 2022 pour l'entretien des installations conventionnées :

Conventions basées sur l'application d'une redevance entretien :

La redevance entretien pour les installations conventionnées sur les communes de : <u>Alvimare, Cléville, Foucart, Hattenville, Terres de Caux (Bennetot, Fauville en Caux, Ricarville), Trémauville, Yébléron.</u>	0.45 € HT / m ³
La redevance entretien pour les installations conventionnées sur le reste du territoire	1,00 € HT / m ³

Conventions avec mise en place de la tarification à l'acte :

A	Vidange d'installation ANC (amenée et repli de matériel, vidange de la FTE, nettoyage du préfiltre, remise en eaux de l'ouvrage, curage canalisation amont/aval de la fosse, enlèvement et traitement des déchets)		
A1	- Pour une installation de volume égal ou inférieure à 3 m ³	forfait	180.92 € HT
A2	- Pour tout m ³ supplémentaire	m ³	52.53 € HT
A3	- Plus-value vidange bac à graisse	forfait	58.36 € HT
A4	- Plus-value vidange et nettoyage d'un poste de relevage	forfait	70.04 € HT
A5	- Plus-value nettoyage du dispositif d'épuration-dispersion	mètre	1.76 € HT
A6	- Plus-value nettoyage des canalisations et des regards	mètre	1.76 € HT
B	Vidange bac à graisse (amenée et repli de matériel, Vidange, Nettoyage et remise en eau du bac à graisses, enlèvement, curage canalisation amont/aval du bac à graisse et traitement des déchets)	forfait	81.71 € HT

C	Vidange et nettoyage d'un poste de relevage (amenée et repli de matériel, vérification du fonctionnement du poste et de la pompe, enlèvement, curage canalisation amont du poste de relevage et traitement des déchets)	forfait	93.38 € HT
D	Nettoyage du dispositif d'épuration-dispersion (amenée et repli de matériel, traitement des déchets)		
D1	Amenée et repli de matériel	forfait	23.35 € HT
D2	Nettoyage du dispositif d'épuration-dispersion (amenée et repli de matériel, traitement des déchets)	mètre	1.76 € HT
E	Nettoyage des canalisations et des regards (amenée et repli de matériel, enlèvement et traitement des déchets)		
E1	Amenée et repli de matériel	forfait	23.35€ HT
E2	Nettoyage des canalisations et regards	mètre	1,76 € HT
F	Plus-value en cas d'intervention d'urgence (Intervention sous 4 heures)	%	20%
G	Prestations ponctuelles avec déplacement		
G1	Nettoyage préfiltre avec déplacement	l'unité	105.56 € HT
G2	Débouchage entrée fosse (si déplacement pour cette prestation unique-ment)	l'unité	140.07 € HT

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 8-2 et 8-3 des statuts de Caux Seine agglo,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Sur avis favorable du Bureau, consulté le 30 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs pour l'année 2022,
- d'imputer la recette correspondante sur le crédit inscrit aux budgets 2022 Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif (nature 70128, 70613, 7062 et 7068).

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Virginie CAROLO-LUTROT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.